



Bulletin d'information de la commune de Guignen

GUIGNEN MAG

> 002 > OCTOBRE 2020



> **RENTREE 2020**

UNE RENTREE PAS COMME LES AUTRES

> **DECHETS**
LES BONS GESTES

> **ASSOCIATIONS**
LA REPRISE



Le mot du maire	Page 1
Conseils municipaux	Page 2
Mairie.....	Page 8
Urbanisme	Page 10
Services techniques	Page 12
Economie	Page 14
Médiathèque	Page 15
Mémoire vive	Page 16
Commémoration	Page 17
Patrimoine	Page 18
Ecole Aimé Bailleul	Page 20
Activités périscolaires	Page 22
Ecole Saint-Joseph	Page 25
Préparation physique	Page 26
Associations	Page 27

Directeur de la publication : Evelyne LEFEUVRE.

Comité de rédaction : Commission communication du conseil municipal.

Conception : Carole COURTIGNE et Lionel NIGEN.

Crédits photos : associations, écoles et mairie de Guignen.

Articles : Le contenu publié est sous la responsabilité de chaque association.

Impression : Edicolor Bain de Bretagne.

Courriel : viemunicipale@guignen.fr

Tirage : 1950 exemplaires.

Distribution : mairie de Guignen.

**Date limite
de dépôt des articles
pour le prochain numéro :**

Le 2 novembre 2020



Chères Guignenaises, chers Guignenais,

La pandémie nous fait vivre une période compliquée. Compliquée parce que nous sommes soumis à divers protocoles sanitaires et que nous n'avons pas de visibilité en termes de calendrier sur un retour à la normale.

En ces temps flous, les fausses informations circulent et sont reprises à qui veut les entendre. Je ne saurais que trop vous mettre en garde sur cette dérive. Je m'adresse plus particulièrement aux parents d'élèves. Laissez les directrices des établissements scolaires le soin de communiquer sans vous attarder sur les bruits de couloir sur des cas positifs à la COVID ici-et-là.

901 élèves ont retrouvé le chemin des écoles et du collège en septembre dernier. 249 élèves à l'école publique, 294 élèves à l'école privée, et 358 au collège.

Une belle rentrée grâce notamment à l'action efficace des services municipaux qui se sont mobilisés pour que les jeunes de l'école publique et leurs enseignants soient accueillis dans des conditions optimales à l'école, mais aussi en garderie et au restaurant municipal.

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale s'est allégé et il nous a permis d'aborder cette rentrée à la garderie et au restaurant municipal de manière plus sereine. La croissance des effectifs dans les services périscolaires a rendu nécessaire l'embauche de personnels supplémentaires.

S'agissant des associations, le forum des associations a été un succès. Masque obligatoire, gel à l'entrée, circuit de déplacement, jauge intérieure n'ont pas entamé leur enthousiasme à reprendre leurs activités suspendues pour bon nombre d'entre elles depuis le mois de mars. Elles ont pu à nouveau investir le complexe sportif et pour répondre à la demande croissante, la mairie a ouvert une nouvelle salle, la salle des Vergers, située rue des Vergers au bénéfice de plusieurs associations et du public scolaire. Des aménagements complémentaires (notamment des placards) seront réalisés prochainement.

A côté de ce contexte sanitaire mouvant, un projet demeure immuable : le projet de grande surface alimentaire à Guignen. Comme vous le savez, les entreprises opposées au projet ont intenté un recours devant le Conseil d'Etat. Au moment du bouclage de ce numéro, nous attendons sa décision. Toutes les informations seront mises sur nos supports de communication.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel automne.

Evelyne LEFEUVRE
Maire de Guignen

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Les délibérations sont consultables sur www.guignen.fr

Election du Maire

Evelyne LEFEUVRE est élue à l'unanimité.

Postes d'adjoints au Maire

Le conseil municipal crée 6 postes adjoints. Sont élus adjoints au Maire par ordre croissant : GARCIA Joël, RABASSI Patricia, SZOT Jean, CARLE Isabelle, NIGEN Lionel, MAHE Michèle. Les indemnités versées mensuellement seront à hauteur de 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire, 22% pour le 1er adjoint et 19% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les autres adjoints.

Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a délégué au Maire les compétences suivantes (article L2122-22 Code général des collectivités territoriales) :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

Les délibérations sont consultables sur www.guignen.fr

Composition des commissions municipales

Finances/achats.

Président : Evelyne LEFEUVRE.

Membres : Farid AOUALI, Karine APPOURCHAUX, Nicolas BILLY, Isabelle CARLE, Lucie CHOUAN, Joël GARCIA, Nelly LUC, Pascal MONNIER, Patricia RABASSI, Jean SZOT.

Affaires scolaires et périscolaires, restaurant municipal.

Présidente : Patricia RABASSI.

Membres : Karine APPOURCHAUX, Sandrine FOUILLEN, Evelyne LEFEUVRE, Lionel NIGEN, Gaëlle SEYEUX, Jean SZOT, Françoise UGUET.

Médiathèque, vie associative, enfance, jeunesse.

Présidente : Isabelle CARLE.

Membres : Farid AOUALI, Lucie CHOUAN, Joël GARCIA, Evelyne LEFEUVRE, Michèle MAHE, Lionel NIGEN, Patricia RABASSI, Gaëlle SEYEUX.

Communication.

Président : Lionel NIGEN.

Membres : Nicolas BILLY, Isabelle CARLE, Lucie CHOUAN, Colette CORVAISIER, Joël GARCIA, Patrick LEBOURG, Evelyne LEFEUVRE, Nelly LUC.

Affaires sociales.

Présidente : Michèle MAHE.

Membres : Isabelle CARLE, Colette CORVAISIER, Marie-Christine DELANNOY, Laëtitia DUCLOS, Paule GAULTIER, Evelyne LEFEUVRE, Gaëlle SEYEUX.

Voirie, suivi des grands travaux, patrimoine.

Président : Jean SZOT.

Membres : Nicolas BILLY, Gérard CHAPIN, Philippe CHEREL, Didier COUERY, Joël GARCIA, Michel GUILLOUX, Patrick LEBOURG, Evelyne LEFEUVRE, Pascal MONNIER, Patricia RABASSI.

Urbanisme, agriculture, environnement.

Président : Joël GARCIA.

Membres : Farid AOUALI, Gérard CHAPIN, Philippe CHEREL, Lucie CHOUAN, Yvonnick CHOUAN, Michel GUILLOUX, Patrick LEBOURG, Evelyne LEFEUVRE, Gaëlle SEYEUX, Jean SZOT.

Ressources humaines.

Présidente : LEFEUVRE Evelyne.

Membres : Isabelle CARLE, Marie-Christine DELANNOY, Laëtitia DUCLOS, Patrick LEBOURG, Pascal MONNIER, Patricia RABASSI, Jean SZOT, Françoise UGUET.

Attribution des marchés en procédure adaptée.

Présidente : LEFEUVRE Evelyne.

Membres : Isabelle CARLE, Colette CORVAISIER, Didier COUERY, Joël GARCIA, Patrick LEBOURG, Loïc LERAY, Pascal MONNIER, Françoise UGUET

Composition de la commission d'appels d'offres et jury de concours

Présidente : Evelyne LEFEUVRE.

Membres titulaires : Colette CORVAISIER, Didier COUERY, Joël GARCIA, Patrick LEBOURG, Loïc LERAY.

Membres suppléants : Isabelle CARLE, Lucie CHOUAN, Michel GUILLOUX, Pascal MONNIER, Françoise UGUET.

CCAS

Le conseil municipal a déterminé la composition suivante pour le CCAS : le président (Maire de Guignen), 6 membres élus par le conseil municipal en son sein (Isabelle CARLE, Colette CORVAISIER, Marie-Christine DELANNOY, Loïc LERAY, Michèle MAHE, Lionel NIGEN) et 6 membres nommés par le président parmi les 4 familles d'associations ou à défaut de proposition parmi les candidatures extérieures reçues.

Désignation du délégué au Comité des Œuvres Sociales 35

La commune de Guignen, en tant qu'adhérente au Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine doit désigner un délégué élu pour participer à l'assemblée générale annuelle. Le conseil municipal a désigné Karine APPOURCHAUX.

Désignation d'un représentant appelé à siéger aux réunions de l'école privée Saint Joseph

La commune disposant d'une école privée sur son territoire doit désigner un représentant appelé à siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées sous contrat d'association. Le conseil municipal a désigné Patricia RABASSI.

Désignation d'un représentant appelé à siéger aux réunions de l'école publique Aimé Bailleul

Il convient de désigner les représentants de la commune au conseil d'école de l'école publique Aimé Bailleul. Le conseil municipal a désigné, outre le maire, Patricia RABASSI.

Désignation d'un correspondant défense

Il est nécessaire de désigner parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense. Le conseil municipal a désigné Joël GARCIA.

Désignation des délégués communaux

au sein du syndicat départemental d'électricité d'Ille-et-Vilaine

Il est nécessaire de désigner parmi les membres du conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat départemental d'électricité d'Ille-et-Vilaine. Le conseil municipal a désigné Patrick LEBOURG comme délégué titulaire et Jean SZOT comme délégué suppléant.

Autorisation de Mme le Maire

à exercer les droits de préemption urbain

Le conseil municipal autorise le Maire à exercer le droit de préemption urbain uniquement pour les déclarations d'intention d'aliéner

dans les zones d'activités et sur la ZAC de la Vigne secteur des Jonquières pour la durée du mandat.

Budget Assainissement Travaux d'assainissement eaux usées complexe sportif

Le conseil municipal a retenu l'entreprise CISE TP OUEST pour réaliser les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement des eaux usées au Complexe sportif pour un montant de 18727,80 € HT

Tarifs 2020-2021 restaurant municipal & garderie municipale

Le conseil municipal a fixé les tarifs pour 2020-2021. Ils sont consultables sur www.guignen.fr

Groupe scolaire, rue des vergers : acquisition de sèche-mains avenant

Le conseil municipal approuve la passation de 2 avenants : Lot n°15 ELECTRICITE CFO-CFA : + 18 249,60 € pour l'acquisition des sèche-mains électriques et Lot n°14 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION - 1 822,08 € HT pour supprimer les distributeurs d'essuie-mains

Autorisation générale

de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur (OTD)

Aux termes de l'article L1617-5 du code général des collectivités territoriales, le comptable public doit obtenir pour chaque poursuite d'un débiteur l'accord préalable de l'ordonnateur de la Commune. Le conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'autorisation générale de poursuites par voie d'OTD pour la durée du mandat en cours

Modalités d'exercice du droit à la formation des élus

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le champ d'application du droit à la formation des élus, qui est ouvert à tous les membres du Conseil Municipal. Ce droit est un droit individuel, chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre. Les élus salariés ont droit, indépendamment des autorisations d'absence et des crédits d'heures, à un congé de formation. Ce droit à congé est de 18 jours par mandat. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Prise en charge des frais de déplacement des élus

Dans le cadre du mandat de conseiller municipal, les conseillers peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune de GUIGNEN et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Les frais de déplacement en dehors du territoire communal et intercommunal seront pris en charge par le budget communal (article L.2123-18-1, R.2123-22-1 à R.2123-22-3 du CGCT). Les frais de déplacement courants sur la commune de GUIGNEN et sur le territoire intercommunal ne seront pas pris en charge par la mairie. Les frais de déplacements du Maire, des adjoints et des conseillers délégués liés à l'exercice normal de leur mandat seront couverts par leur indemnité de fonction (article L. 4135-15 du CGCT).

Versement prime exceptionnelle COVID 19

Pour valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics, une prime de 500€ net sera versée

Urbanisme

Le conseil municipal renonce à préempter des propriétés bâties situées au 4 Rue des Albatros, au 4 Rue des Pins, une propriété non bâtie située au 56 Rue Gicquel

Convention GrDF

La Commune a sollicité la société GRDF pour obtenir les données numériques géoréférencées afin de les intégrer dans le logiciel Géoconsult (Système d'information géographique de la commune. La formalisation de la transmission passe par la conclusion d'une convention que le conseil municipal a approuvée.

Dénomination d'une place publique

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination d'une place publique (l'espace situé à côté de l'église devant l'espace bancaire), le conseil municipal a retenu la dénomination « Place du capitaine Gaston Duché de Bricourt », tué au combat de Bir-Hakeim le 9 juin 1942.



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Les délibérations sont consultables sur www.guignen.fr

Règlement intérieur du conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du conseil municipal. Le document est consultable sur www.guignen.fr

Composition de la commission communale des Impôts directs

Le conseil municipal propose les commissaires suivants :

Lucie CHOUAN - Jean SZOT - Michel GUILLOUX
- Yvonnick CHOUAN - Didier BARBIER - Pierre FRESNEAU - Michel BESNIER - Marie-Annick GUILLAUME - Isabelle CARLE - Colette CORVAISIER - Loïc LERAY - Pascal MONNIER - Patrick RIHET - Julien LECONTE - Virginie TARDIF - Patrick LEBOURG - Nelly LUC - Gérard CHAPIN - Françoise UGUET - Marie-Christine DELANNOY - Farid AOUALI - Didier COUERY - Michèle MAHE - Karine APPOURCHAUX - Pascal APPOURCHAUX - GIMART Yvon - CHEREL Philippe - RENAULT Chantal - DUFLO Christine - AZAIS Bruno - BERGOT - FEVRIER Mickaël - MAHE Gaëtan.

Un arrêté préfectoral entérinera la composition définitive.

Participation charges de fonctionnement : Ecole Publique de CREVIN

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité d'un enfant résidant sur la commune actuellement scolarisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école élémentaire l'Arc-en-Ciel à CREVIN (35320). pour un montant de 404,97 €.

Groupe Scolaire, Rue des Vergers :

Prorogation du délai d'exécution

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'épidémie du COVID-19, le chantier a dû être interrompu du 17 mars 2020 au 1er juin 2020. La nouvelle date de fin de chantier est fixée au 4 décembre 2020.

Convention d'utilisation équipements sportifs par le collège

La commune accueille et facture des créneaux au collège pour l'occupation du complexe sportif (2637€ en 2019). Le département peut apporter son aide à l'investissement si les tarifs appliqués sont minorés. A ce titre la commune a perçu en 2011-2012 une aide de 43898€ pour des travaux de rénovation sur le complexe sportif.

Le conseil municipal a souhaité poursuivre la convention sur les mêmes bases, à savoir tarif minoré et aide potentielle du Département pour des travaux.

Complexe sportif : travaux d'isolation demande DSIL 2020

Le conseil municipal a sollicité une aide de l'Etat pour 1847€ (sur un total de 4347€) pour la réfection du chéneau de la toiture. Pour information, l'aide n'a pas été accordée.

Création de poste accroissement temporaire d'activité

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents non titulaires afin de répondre à un accroissement d'activité qui existe au service scolaire-périscolaire et au service restaurant municipal à la rentrée 2020/2021, le conseil municipal a décidé de créer l'équivalent de 109 heures hebdomadaires.

Urbanisme

Le conseil municipal a renoncé à préempter une propriété non bâtie située au lieu-dit Les Jonquières

Plan local d'urbanisme

Le conseil municipal a pris en compte les remarques de la Préfecture. Le règlement est ainsi modifié en son article A22, A321, N321.

Le PLU est consultable sur www.guignen.fr

Modification

du Règlement intérieur des activités périscolaires

Le conseil municipal instaure une pré inscription obligatoire en garderie (48h) pour une meilleure anticipation des moyens humains.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Les délibérations sont consultables sur www.guignen.fr

Élection des délégués titulaires et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 et la circulaire INTA2015957J du 30 juin 2020 fixent les modalités de désignation des délégués et des délégués suppléants aux élections sénatoriales.

Le conseil municipal a élu les 15 délégués suivants :

Evelyne LEFEUVRE - Joël GARCIA - Patricia RABASSI - Jean SZOT - Isabelle CARLE - Lionel NIGEN
Michèle MAHE - Loïc LERAY - Françoise UGUET - Yvonnick CHOUAN - Lucie CHOUAN - Gérard CHAPIN
Karine APPOURCHAUX - Patrick LEBOURG - Nelly LUC.

Sont désignés délégués suppléants :

Pascal MONNIER - Colette CORVAISIER - Michel GUILLOUX - Sandrine FOUILLEN - Nicolas BILLY



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



MOUVEMENT DE PERSONNEL

La rentrée scolaire commence avec ses habituels mouvements de personnel.

Nous remercions tous les agents pour leur implication quotidienne dans leurs missions pour la commune de Guignen, ses habitants, ses enfants.



Le personnel municipal et les élus locaux se sont réunis au mois de septembre afin de remercier Mme Nicole BAHON, agent polyvalent périscolaire depuis 1997 qui quitte la collectivité pour profiter pleinement de sa retraite depuis le 1er août 2020.

Une réception a été organisée pour honorer Mme BAHON de ses services pour la collectivité et son sens du service public. Mme BAHON a effectué de très nombreuses missions et notamment de la surveillance des enfants au restaurant municipal et sur les temps méridiens, en garderie municipale, entretien des locaux de la Prairie et du complexe sportif.

Lors de cette réception, nous avons également dit au revoir à M. David DUPONT, responsable service technique, qui nous quitte par voie de mutation.

Il s'est engagé pour la commune de Guignen depuis le 1er septembre 2008 comme référent espaces verts, avant de prendre la responsabilité du service en 2015.

Nous avons accueilli M. Louriel ROUFFAUD qui a pris la relève dès le 9 septembre 2020.



Enfin, l'année scolaire 2019/2020 s'est achevée avec le départ de nombreux agents des services périscolaires comme chaque année dont certains nous avaient quittés juste avant la période de confinement : Jennifer CHANTREL, Sophie CHANTREL, Maïwen HERCOUËT, Christine RUDA, Christine PORCON, Séverine PIDOU, Delphine LE CLERC.

Nous les remercions pour leur engagement au sein de la collectivité.

Nous souhaitons la bienvenue à de nouveaux agents polyvalents périscolaires qui ont pris leurs fonctions le lundi 31 août 2020, jour de pré-rentrée, et depuis la rentrée, dans le but d'assurer la surveillance et l'encadrement des enfants sur les temps méridiens, le service et l'entretien au restaurant municipal :

Marion BESNARD, Corinne BRAULT, Corinne DUHEN, Amaury FAFET, Jacqueline GATTEPAILLE, Florence RIAUD.

Nous avons également dit « au revoir » à Marion TULANE qui s'est investie professionnellement à la Médiathèque pendant 3 ans (2017-2020) en renfort de l'équipe.

Les services administratifs de la mairie accueillent depuis le 1^{er} octobre 2020 un nouveau visage : Stéphanie RONDOUIN, assistante administrative.



Elle est chargée d'accueillir la population, d'orienter et renseigner les administrés pour la moitié de son temps de travail. Pour la seconde moitié, Stéphanie RONDOUIN occupe des fonctions d'assistante ressources humaines afin de faciliter la gestion de la cinquantaine d'agents qu'emploie la Commune de GUIGNEN.

FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

La Commune de GIGNEN a organisé des formations « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (P.S.C.1.) les 2, 9 et 30 septembre 2020 pour son personnel municipal.

Celles-ci ont été délivrées par des formateurs professionnels de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Ille-et-Vilaine (U.D.S.P.35). La commune a convié 30 agents à cette formation répartis selon différents services : service scolaire, périscolaire, restaurant municipal, médiathèque, sport, administratif.

Nous remercions les agents pour leur présence et investissement dans cette formation. Celle-ci leur sera bénéfique tant dans leur vie professionnelle que personnelle, car nous pouvons tous être amenés à secourir au cours de notre vie.

La collectivité continue de renforcer les formations sur le thème de l'hygiène et de la sécurité au travail auprès du personnel municipal, tant dans une démarche de diminution des risques professionnels, que du respect de la réglementation ou la possibilité de proposer de meilleures prestations de services publics.



PLU

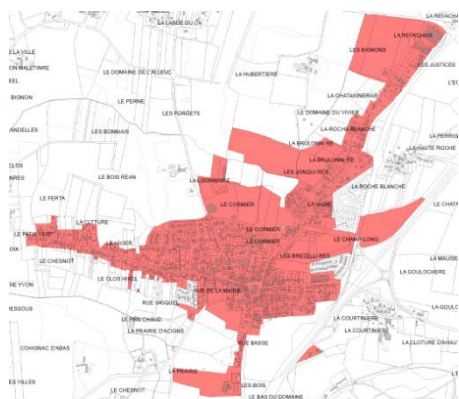
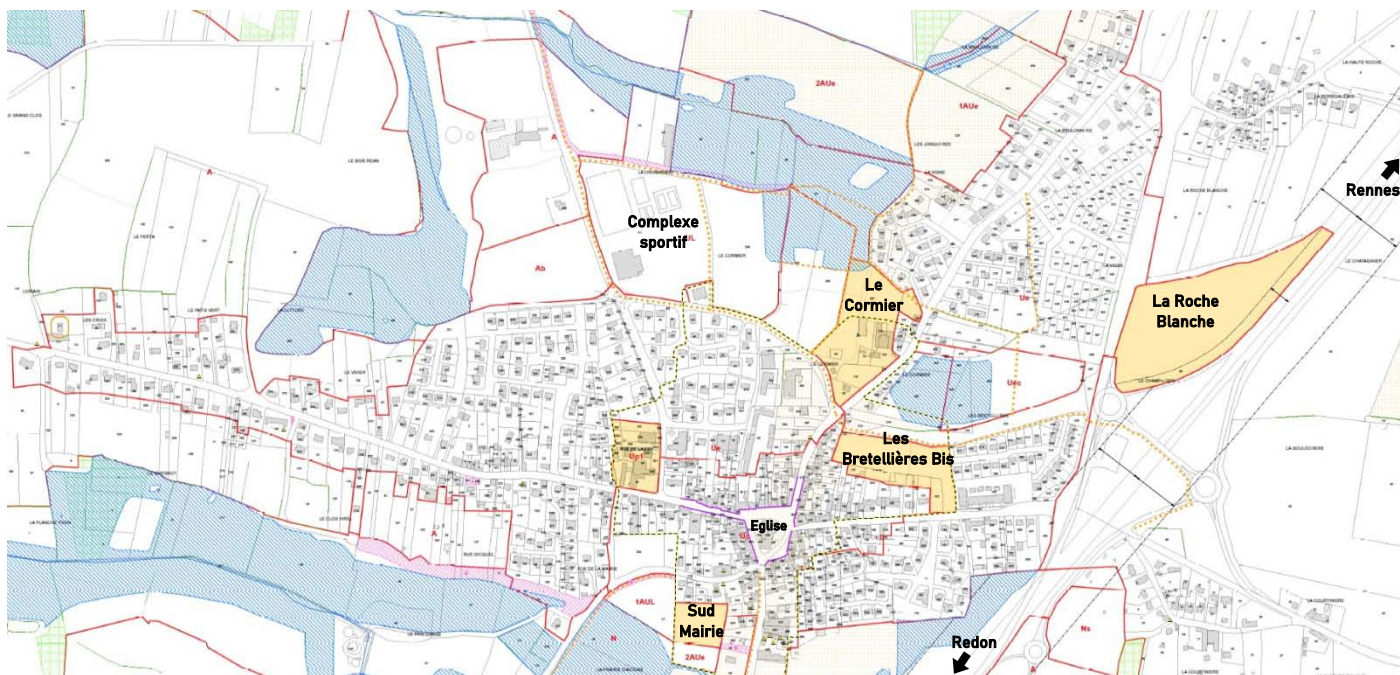
Les plans locaux d'urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins

en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport et de culture.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT (schéma de cohérence territoriale), et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, etc...). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau PLU en date du 27 janvier 2020 qui est opposable aux tiers, depuis le 16 mai 2020.



Le 27 janvier 2020 le conseil Municipal a également délibéré pour l'instauration d'un droit de préemption urbain.

Définition d'un droit de préemption urbain : Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Lorsqu'un propriétaire vend un terrain ou une maison à un acheteur, avant que la vente ne soit conclue, la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption. Si elle choisit de le faire, elle devient prioritaire pour l'acquisition du bien. Sinon, la vente suit son cours normal. Les documents relatifs à ce PLU sont disponibles sur : www.guignen.fr

3^{ème} trimestre 2020

> Déclaration préalable

19/06/2020	HINOT Jean-Luc	24 La Lande Bertin	Clôture
19/06/2020	FILIPPI Xavier	2 La Pavonière	Clôture
19/06/2020	Avenir'Eco Energies (Monnier Pascal)	80 La Lande du Ca	Panneaux photovoltaïques
19/06/2020	France SOLAR (WATTEAU Edouard)	20 La Roche Blanche	Panneaux photovoltaïques
19/06/2020	LETELLIER Virginie	9 Treyer	Toiture ardoise
19/06/2020	DOREAU Yoann	16 La Prétendais	Clôture
23/06/2020	EARL LEFEUVRE	14 La Courtinière	Transformation garage en gîte (refus)
24/06/2020	PENNANEACH Mikaël	10 La Cucuère	Extension carport (refus)
26/06/2020	CHIENDENT Hubert	11 Impasse Julienne Le Vieil	Abri de jardin (retrait dossier)
29/06/2020	BOUGEARD David	59 Rue du Cormier	Abri de jardin
03/07/2020	MOREL David	3 La Piboudière	Préau
06/07/2020	DUFIL Daniel	8 La Molière	Clôture
06/07/2020	CHOUAN Yvonnick	22 La Cucuère	Clôture
06/07/2020	FOURNIER Céline	13 rue du Cormier	Surélévation
06/07/2020	RASTEL Julien	10 Rue des Vendanges	Clôture
08/07/2020	COMMUNE DE GUIGNEN	Rue Jean de Saint-Amadour	Division vue de construire
13/07/2020	FRANGEUL Cyprien et BREGEO Aude	17 Treyer	Pergola
13/07/2020	BOUGEARD Elodie	14 Le Val	Fenêtre de toit
17/07/2020	HARDY Jean-François	2 Rue des Boutons d'or	Extension et clôture
24/07/2020	OLLIVIER Jean-Claude	La Prétendais	Rénovation extension habitation
31/07/2020	HERROUIN Maryse	5 Rue des Peupliers	Clôture
31/07/2020	MONNIER Alfred	10 Rue des Pins	Clôture
31/07/2020	LEFEUVRE Evelyne	10 La Courtinière	Peinture menuiseries
05/08/2020	PENNANEACH Mickaël	10 La Cucuère	Extension carport
24/08/2020	DAUVERGNE Emilie	12 Rue de la Treille	Abri de jardin
25/08/2020	COUZINET Eva	4 La Grée	Clôture
31/08/2020	MAHE François et BELLON Céline	16 Bis La Lande du Ca	Clôture et abri de jardin
01/09/2020	TORTELIER Géraldine	47 Rue Gicquel	Fenêtres de toit
01/09/2020	LEBRET Cyrille	18 Rue du Pressoir	Clôture
01/09/2020	DIAS David	8 La Réhannais	Changement ouvertures

> Permis de construire

06/07/2020	EARL LA HUBERTIERE	La Hubertière	Extension et modification hangar stockage
08/07/2020	JOLIVET/HANDL Sandra/Maret	6 La Molière	Clôture et Terrasse
08/07/2020	LE GRATIET Chloé/ROUX Charly	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
03/08/2020	SOMBA Romain et AMERKAN Sharlesta	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
04/08/2020	MAGUY Nicolas/Aurélie	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
07/08/2020	VENTECLEF Gabriel	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
24/08/2020	LOUKHAIZI Brahim	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
24/08/2020	PRIOUL Joseph	1 rue du Cormier	Construction d'un garage (refus)
28/08/2020	BOUCHET Loïc	12 Les petits champs	Carport (retrait dossier)
04/09/2020	DUVAL Julien et ESLAN Ophélie	7 La Roche Blanche	Rénovation d'une longère et création garage
04/09/2020	GUILLOTTEL Sébastien	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
04/09/2020	RAMOS Marco et MILLAR Jennifer	18 Rue des Vendanges	Construction maison individuelle

> Erratum

14/02/2020	EARL du Bois Réan	Le bois Réan	Construction hangar et abri à vaches
------------	-------------------	--------------	--------------------------------------

NOUVEAU DEFIBRILLATEUR



La ville de GUIGNEN vient d'acquérir un défibrillateur supplémentaire :

Après celui situé au complexe sportif et celui de la pharmacie, la Commune continue son action de prévention sur les risques d'arrêt cardiaque.

Le nouvel appareil de secours est installé à la salle des Roseaux. Cette salle qui accueille associations et public, dispose désormais d'un défibrillateur nouvelle génération entièrement automatique : l'appareil détecte l'arrêt cardiaque et déclenche le choc si besoin.

Suite au montage d'un dossier de subvention, la fondation CNP Assurances a décidé de soutenir cette acquisition et d'apporter une contribution financière à hauteur de 700 € TTC sur un montant total des dépenses arrêté à 2 398.80 € TTC.



Chaque jour, deux personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque.

Aidez-nous à sauver des vies

**AVEC STAYING ALIVE,
VOUS ÊTES ALERTÉ EN TEMPS RÉEL
D'UN MALAISE CARDIAQUE À PROXIMITÉ.**

VOUS POUVEZ RÉALISER LES PREMIERS GESTES
AVANT L'ARRIVÉE DES ÉQUIPES D'URGENCE.



WWW.SAPEURS-POMPIERS35.FR | f y t i @sdis35officiel

TRAVAUX

Chaque jour, vous les rencontrez ou croisez dans leurs fonctions. Les Services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent directement à rendre notre ville plus belle, plus propre, plus pratique. Les agents sont en charge du bon fonctionnement du domaine public.



A noter...

SIRENE MAIRIE

Chaque 1^{ER} mercredi du mois, la mairie procédera à un test à midi.

La sirène que vous entendrez n'est qu'une sonnerie d'essai. Elle n'est pas celle prévenant d'un danger réel.

Mélangés, les déchets verts et les plastiques ne peuvent être ni compostés, ni recyclés.



Le tri des déchets ce n'est pas seulement à la maison. La commune lance un appel au civisme auprès des usagers du cimetière.

En effet, les restes de plants, les fleurs en plastiques, les pots et autres emballages sont jetés indifféremment dans les conteneurs, en dépit des consignes affichées sur les bacs. Actuellement des agents de la ville doivent trier à la place des gens dans la remorque des déchets verts et dans les conteneurs et cela a un coût en temps de travail.



Ne pas jeter son masque dans la nature.



La crise sanitaire du Covid-19 entraîne la recrudescence d'une pollution liée à des déchets d'un nouveau type : les lingettes, gants et masques usagés jetés sur la voie publique ou en pleine nature.

Ces déchets potentiellement contaminés peuvent contribuer à la propagation du virus tout en affectant durablement notre environnement.

▪ Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle. En aucun cas dans les toilettes.

- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24h.
- Après 24h, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle à ordures ménagères.
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle "jaune" (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Les consignes pour les masques en tissu, dits "masques grand public", qui ne sont plus utilisables (troués, déchirés...) sont les mêmes que pour les autres masques : les gestes à accomplir sont donc identiques. Quant aux lingettes, elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes, afin d'éviter toute obstruction des réseaux publics d'assainissement.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire rappelle également la législation en vigueur : jeter les lingettes, gants et masques usagés sur la voie publique fait actuellement encourir au fautif une amende de 68 euros, qui peut-être majorée de 180 euros (décret du 27 mars 2015).

Source : Rappel de la réglementation www.madeinmarseille.net

Bienvenue à RELINETTE CREATIONS



Aurélien Manissier a lancé son entreprise en juin 2020.

Elle confectionne des vêtements et accessoires pour enfants de 0 à 6 ans. La fabrication est artisanale. Cela va des mini-sacs à langer, protège-carnets de santé, anneaux de dentition, mobile en origami, plaids au pantalons, blouses, sweat-shirts et barrettes...

Vous pouvez découvrir ses créations sur son site internet : www.relinettecreations.com.

DUBOIS

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT RGE

DUBOIS Lionel
Artisan menuisier plaquiste
8 La Ménagerais 35580 GUIGNEN

Tél. 02 99 92 87 18
dubois.lionel.menuiserie@orange.fr
SIRET : 49525184500014

HABITAT DURABLE
Maîtrise d'œuvre

CONSTRUCTION
DE MAISON INDIVIDUELLE

02 99 26 07 67
14 rue de la monnaie 35580 GUIGNEN
www.habitatdurable.net

COUVERTURE – ZINGUERIE - RAMONAGE
Pose Vélux – Habillage Pignon
Démoussage

SARL Dominique CRÉTÉ
Tél. 02 99 42 57 25

35890 Laillé – Le Cleux Fax 02 99 92 89 54
35580 Guignen – Le Bignon

SARL Patrick GARNIER

CLOISONS SECHES, ISOLATION
NEUF ET RENOVATION
POSE DE MENUISERIES
FAUX PLAFONDS

36, La Revachais – 35580 GUIGNEN
☎ 06 37 91 61 50 - 📠 02 99 92 25 24
@ : patrickmariethe.garnier@orange.fr

Réouverture de la médiathèque !

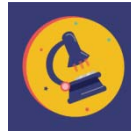
Depuis le 4 septembre, les anciens horaires ont pu être remis en place, sauf le mercredi avec une fermeture à 18h30 (au lieu de 19h).

L'accès à la médiathèque continue cependant de se faire suivant les consignes sanitaires et les modalités définies :

- Port du masque dès 11 ans et lavage des mains
- Respect de la distanciation 1m
- Jauge de 15 personnes à la fois.

L'Agenda De la Médiathèque

- Du 26 septembre 2020 au 31 octobre 2020
Eurêka !
Les bibliothèques fêtent la science.
Programme complet sur bibliothequesdesvallons.fr
- Mercredi 25 novembre
Atelier créatif
Calendrier de l'avent.
- Mercredi 2 décembre
Atelier créatif
Décorations de Noël
- Samedi 5 décembre
Joyeuse journée
8^{ème} édition.
- Mercredi 9 décembre
Atelier couture
Surprises de Noël
- Du 24 décembre 2020 au 2 janvier 2021
Fermeture de Noël
Réouverture
mardi 5 janvier à 16h30



Animations du réseau des Bibliothèques des Vallons ! Du 26 septembre au 31 octobre

Eurêka ! Nouveau temps fort du réseau des Bibliothèques des Vallons ! Pour tous les âges, des animations variées sur le thème des sciences !

La médiathèque de Guignen a choisi **l'archéologie**, voici le programme :

> Deux expositions de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap) : « Vous avez dit archéologie préventive ? » et « Découvre l'archéologie avec Tip-Taupé »



> **Vendredi 9 octobre à 19h :**
Rencontre avec deux archéologues : Qu'est-ce qu'un archéologue aujourd'hui ?

Rencontrez **Vincent Bernard**, chercheur au CNRS et **Laurent Beuchet**, archéologue médiéviste de l'Inrap. Tout public.

> Trois ateliers animés par *Nature et Mégalithes* de Saint-Just :

Judi 22 octobre à 10h30 :
Atelier parure préhistorique, dès 5 ans.

Judi 22 octobre à 14h30 et 16h : Atelier poterie néolithique, dès 7 ans.



Mémo

Infos / réservation : 02 99 92 89 14
Mail : mediatheque@guignen.fr

Abonnement annuel de date à date :

- > Abonnement individuel : 6€
- > Abonnement à partir de 2 adultes : 10€
- > Gratuité pour les moins de 18 ans

Horaires d'ouvertures (depuis le 4/09)

- Mardi > de 16h30 à 18h30
- Mercredi > de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Vendredi > de 16h30 à 18h30
- Samedi > de 10h à 12h30

Adresse : 1 allée du Champtorin.

La médiathèque de Guignen fait partie du réseau des « Bibliothèques des Vallons » de VHBC.

IL Y A 250 ANS : Réputation Le petit Pierre Cambronne voit le jour à Saint-Sébastien-sur-Loire (aujourd'hui Loire-Atlantique), le 26 décembre 1770. Futur général du Premier Empire, ce garçon-là n'aura qu'un mot à dire pour passer à la postérité

230 ans : Spoliation En 1790, l'Assemblée nationale décrète que « les biens du clergé sont à la disposition de la Nation ». Ces propriétés sont confisquées et vendues aux enchères. À Guignen, c'est le cas du presbytère et du « couvent ».

220 ans : Récapitulation À l'aube du XIX^e siècle, la commune compte : « Hommes mariés ou veufs : 439 ; femmes mariées ou veuves : 521 ; garçons de tous âges : 469 ; filles de tous âges : 658 ; défenseurs de la Patrie : 56 ; bœufs : 264 ; vaches : 1 432 ; veaux et génisses : 153 ; chevaux de tous âges : 361 ; juments de tous âges : 61 ; mules et mulets : 0 ; ânes et ânesses : 0 ; moutons et brebis : 2 841 ; chèvres et boucs : 258 ; cochons mâles et femelles : 344 »... en vrac.

180 ans : Mobilisation Une garde nationale, forte de 595 Guignenais armés, est établie, le 8 novembre 1840, dans la commune, avec pour mission d'y maintenir l'ordre.

170 ans : Arborisation En 1850 est décidée la plantation d'arbres le long des routes d'au moins dix mètres de largeur.

160 ans : Codification En 1860, le département d'Ille-et-Vilaine quitte le n° 34 pour le 35. En effet, le rattachement du comté de Nice à la France a conduit à la création des Alpes-Maritimes, qui ont pris le n° 06 que portait l'Ardèche, en décalant tous les numéros suivants.

150 ans : Dénomination Le 17 octobre 1870, à Rennes, concrétisant la fin du Second Empire, l'avenue Napoléon III est rebaptisée boulevard de La Tour d'Auvergne.

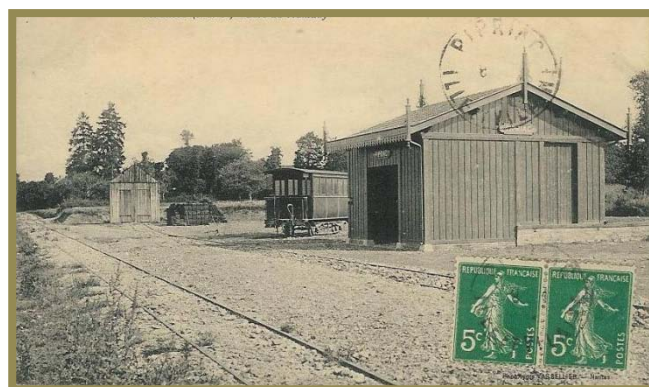
140 ans : Séparation En décembre 1880, La Richardais est créée à partir de Pleurtuit. Saint-Anne (-sur-Vilaine) et La Dominelais sont détachées de (Grand-) Fougeray.

130 ans : Érudition En 1890, Francisque Sarcey, journaliste au *Temps* et ancien élève de l'école Normale supérieure, ne craint pas d'affirmer « Les paysans bretons sont si ignorants qu'ils croient en l'influence de la lune sur les marées. » !

120 ans : Télécommunication En 1900, la municipalité refuse que Guignen soit relié au réseau téléphonique, en invoquant son manque de ressources. Elle changera d'avis en 1904.

110 ans : Inauguration La station Rennes du métro parisien, est inaugurée le 5 novembre 1910, en même temps que la ligne A du réseau Nord-Sud.

100 ans : Locomotion Le 25 novembre 1920 est ouvert le dernier tronçon de la ligne ferroviaire Bréal-sous-Montfort - Redon à voie métrique des TIV (Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine), entre Pipriac et Redon. Il sera fermé dès 1937.



La gare (sic) de Pipriac sur la ligne des TIV

90 ans : Mystification Au début des années trente, cédant à la mode de dénomination des côtes françaises, Louis Gautier, maire de La Bernerie-en-Retz (Loire-Inférieure), donne son nom à la côte de Jade. Une appellation qui lui a été inspirée, dit-il, par la couleur de ses chaussettes !

80 ans : Occupation Durant l'Occupation, les bâtiments des écoles ayant été réquisitionnés par l'armée allemande, les classes sont dispersées chez des particuliers.

70 ans : Reconstruction La reconstruction de l'église de Bruz, détruite pendant la guerre, est lancée en 1950. L'architecte en est Louis Chouinard.

60 ans : Destruction En 1960, l'une des mottes féodales de Lohéac est arasée afin de construire un château d'eau.

50 ans : Combustion À Cordomais (Loire-Atlantique), la plus importante centrale thermique de France (1 900 MW), qui fonctionne au charbon et au fioul, entre en service en 1970.

40 ans : Circulation Le 24 octobre 1980, avec l'ouverture de l'autoroute F 11 (aujourd'hui A 81), la liaison Rennes-Paris est totalement aménagée en 2 x 2 voies.

30 ans : Question À Noyal-sur-Vilaine, le 26 octobre 1990, un témoin observe dans le ciel un objet triangulaire, gros comme un avion, changeant de direction et se déplaçant sans aucun bruit. OVNI ? En tout cas, le phénomène reste inexpliqué.

20 ans : Information En 2000, le quotidien Ouest-France est catégorique : « La France est le seul pays d'Europe où l'on mange autant de viande qu'ailleurs. »

Patrimoine : actualité

À France, la restauration d'un mur a permis la découverte fortuite d'une pierre sculptée provenant de l'ancien château. Celle-ci, qui était utilisée en réemploi, représente une partie du blason de la famille de France, ancienne propriétaire des lieux (trois fleurs de lis posées 2-1).

Jean-Pierre Vache



COMMEMORATION DU 8 MAI



Confinement oblige, ce 75^{ème} anniversaire s'est déroulé dans un format très minimaliste.

Autour de Mme le maire, la participation

à cette cérémonie très restreinte était réduite au président de l'association locale UNC-Soldats de France et au 1er adjoint également adhérent de l'association. Selon la coutume bien établie, les deux gerbes ont été déposées devant le monument aux morts puis devant la stèle des déportés de juillet 1944 avant de respecter une minute de recueillement.

C'est Robert Nogues, doyen des porte-drapeaux de Guignen, qui représentait ses camarades avec le drapeau de

l'« Association des prisonniers, déportés et combattants de 1939-1945 ».

De nombreux adhérents avaient demandé s'il était possible d'assister « de loin » mais tous ont sagement respecté les consignes. Ils auront d'autant plus de plaisir à se retrouver le 11 novembre.



UNC-Soldats de France de Guignen

Les drapeaux de notre association

UNC-Soldats de France de Guignen est l'une des 213 associations UNC du département et peut s'enorgueillir de pouvoir présenter 4 drapeaux lors des cérémonies commémoratives.



Ces drapeaux ont été confectionnés pour perpétuer la mémoire de nos anciens combattants et des plus jeunes. Ils ont été soit offerts par la commune, soit achetés par l'association. Ils portent des mentions différentes :

- « Anciens combattants de Guignen » (générique)
- « Association des prisonniers déportés et combattants Guerre 1939-1945 »
- « Anciens combattants d'Algérie Guignen »
- « UNC Soldats de France Guignen. (Portera bientôt la mention « OPEX »)

Le drapeau 1914-1918 est « sorti » pour la dernière fois en 2018. Sa destination fait l'objet d'un projet en partenariat avec la mairie.

Pour info :

Récemment certaines personnes se sont étonnées de voir des drapeaux lors des obsèques de l'une de nos adhérentes. Explication : ces drapeaux sont des emblèmes associatifs, ils appartiennent à l'UNC, et par conséquent tout membre de l'association, y compris les adhérentes veuves d'AC, a droit (avec accord de la famille) à la présence d'un drapeau lors de ses obsèques. A contrario, l'association n'a aucune obligation vis-à-vis d'un ancien combattant non membre de l'UNC.

Michel BESNIER

Président de UNC-Soldats de France Guignen

Florissants artisans et fabricants d'antan

Parmi les vingt-huit millions de Français que comptait le royaume, à la fin de l'Ancien Régime, pas moins de dix-huit millions, soit 64 %, étaient des cultivateurs. Et, dans les dix millions restants, la plus grande partie était constituée par des artisans dont les activités étaient en relation directe avec l'agriculture. Or, beaucoup de leurs métiers, si florissants à l'époque, ont aujourd'hui disparu. À tel point que, dans bien des cas, leurs noms n'évoquent même plus rien pour nous.

Ainsi, l'amadoueur n'était pas, comme on pourrait le croire, un dompteur, capable d'amadouer les bêtes rétives, et encore moins un psychologue sachant ramener à la raison des gens sortis de leurs gonds. Non, il s'agissait tout simplement d'un fabricant de mèches dont le coton, imprégné d'amadou, était capable de s'enflammer au contact d'une étincelle pour servir de briquet. Cet amadou, qui était à l'origine un champignon parasite des arbres, fut d'ailleurs remplacé, au XIX^e siècle, par une solution de nitre et de chlorate de potasse. Et, dans le même domaine, en 1850, à la Revachais, Joseph Fouchetel se présentait comme un marchand d'allumettes chimiques. Inutile de dire que, la plupart du temps, les gens ne venaient pas chez lui pour s'y approvisionner, mais que c'est lui qui parcourait la campagne pour proposer sa marchandise, de villages en villages et de fermes en fermes.

Le taillandier, quant à lui, était un artisan qui fabriquait tous les outils à *taillants*, c'est-à-dire à fers tranchants, tels que les bêches, faux, binettes, haches, faucilles, merlins, serpes et pics. Dès qu'on avait besoin d'un instrument acéré, c'est tout naturellement chez lui qu'on se rendait. Car, il fabriquait à la demande tous les outils nécessaires aux cultivateurs. L'acier qu'il utilisait était porté à très haute température, avant d'être martelé puis trempé. À noter que son travail était plus délicat que la *grosserie* fournie par le forgeron. Et, la différence était d'ailleurs exactement la même entre le menuisier, produisant les *menues œuvres* en bois, et le *grossier*, personnage qui, fabriquant de plus grosses pièces, pouvait être assimilé à un charpentier actuel.

Le clissier, ou vannier, travaillait différentes sortes de bois, telles que le noisetier, la bourdaine, le châtaignier, et surtout l'osier. Ce dernier était utilisé gris, avec son écorce, ou blanc, après écorçage. Il pouvait aussi être rond ou fendu. En outre, la production se divisait en deux catégories : le travail *ajouré* et le travail *en plein*, selon l'utilisation que l'on comptait faire de l'objet. Il fabriquait ainsi beaucoup de choses, et d'abord des vans (d'où son nom), qui étaient de larges paniers très plats servant à séparer le grain de la balle et de la poussière. Mais encore des berceaux, des ruches et de nombreux objets en rapport avec le transport ou la conservation des denrées : hottes, paniers, *caches* (larges corbeilles rondes). Cependant hormis un couteau bien affûté, une serpette et un fendoir, ses outils étaient avant tout ses deux mains dont les doigts agiles savaient courber, tordre et tresser les brins avec dextérité.

De tous les artisans, le maréchal-ferrant était encore celui dont le travail était le plus directement lié à la vie rurale. C'est lui qui ferrait à neuf les chevaux et les bœufs de trait dans l'odeur si caractéristique de la corne brûlée. Il avait d'abord soigneusement taillé les quatre sabots à l'aide du bouterolle, de la râpe et du rogne-pied, en ôtant la corne excédentaire, ou abîmée, puis en arrachant les vieux clous. Il prenait alors le fer neuf le plus approprié, lui donnait, après l'avoir chauffé, de vigoureux coups de marteau pour atteindre la forme requise et l'appliquait, encore rouge, sur le sabot, avant d'y planter de nouveaux clous pour le fixer. Ajoutons que, dûment outillé en tenailles variées, au temps où il n'y avait pas de chirurgien dentiste, il était aussi sollicité pour arracher des dents.



Le forgeron, Joseph Gicquel, au travail

Le forgeron, comme son nom l'indique clairement, forgeait à neuf ou réparait instruments aratoires et ustensiles de toutes sortes. Sa porte, toujours largement ouverte, laissait entrevoir le foyer et le grand soufflet de la forge. De là s'échappait le bruit clair des coups de marteaux sur l'enclume. Son atelier constituait d'ailleurs, avec le moulin, l'un des hauts lieux de la sociabilité masculine, correspondant au puits et au lavoir pour les femmes. Il y eut plusieurs forges dans le bourg et dans la campagne, notamment à Caron, au Clos Esnault, à l'Ormeau, à la Ragotière. Les derniers forgerons ont été Joseph Gicquel rue des Forgets, précisément, et Alfred Houyère, dans la rue du Couvent, où la maison « *La Forge* » rappelle cette activité.

Le charron construisait à la demande tombereaux, charrettes, brouettes et *camions* (grosses brouettes à claire-voie), mais procédait plus souvent encore au recerclage en fer et à neuf des roues de charrettes. Les bois utilisés, qui devaient être très résistants, étaient l'orme pour les moyeux et les jantes, le chêne pour les rayons. Lorsque l'assemblage des parties en bois était achevé, on passait à l'opération la plus délicate : le cerclage. En effet, pour rendre la roue résistante aux charges et aux trépidations, il fallait l'enserrer dans un bandage de fer. Après avoir été chauffé, celui-ci était placé rouge sur le bois, et, en le refroidissant tout de suite avec de l'eau, son diamètre rétrécissait resserrant toutes les pièces entre elles.

On sait que les tout derniers moulins à avoir fonctionné sur le territoire de la commune furent, au début du xx^e siècle, ceux, à eau, de la Houssais, de Painroux, du Val et d'Yot. Mais, on sait également que, dans un passé plus lointain, il y en avait eu d'autres, notamment ceux de France, de la Houssais (bis), de Liboure, de Masseleuc, à vent, et celui de la Perchère, à eau. Pour construire, réparer, ou simplement entretenir, les mécanismes de ces moulins, les meuniers avaient recours à un charpentier-amouleur, tel que Pierre Soret, lequel, en 1870, se trouvait établi au Pont de Lassy. Ce spécialiste était l'homme de l'art du moulin, où tout est astucieux engrenages. Il savait, entre autres, tailler ou *rhabiller* les deux meules : la dormante, en-dessous, la courante, au-dessus. Et lorsqu'elles étaient usées, il les changeait en pierre d'Orbec (Calvados).

Dans le domaine du cuir, si utile au temps où le plastique et le nylon n'existaient pas encore, on trouvait d'abord le tanneur qui assurait le traitement long et complexe des peaux, avec le tan tiré de l'écorce du chêne, pour leur transformation. Puis, le cuir était travaillé par le corroyeur, qui en tirait différents objets usuels, tels que courroies et rênes. Le courvoisier, dont le métier se trouve, à peine déformé, sous la forme d'un nom de famille à la Bézardais aux Corvaisiers, était un savetier ou cordonnier qui fabriquait les chaussures sur mesures. Quant au bourrelier, fabriquant les harnais, les colliers et les selles, il travaillait non seulement le cuir, mais encore le crin, la paille et la laine pour assurer les rembourrages. Installé rue de la Monnaie, René Savary fut le dernier bourrelier.

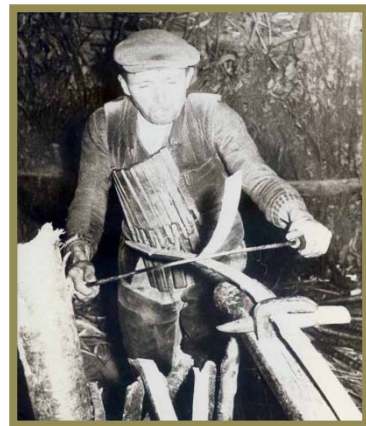


Rue de la Monnaie, le bourrelier Joseph Morel, en 1904

Autrefois, on avait l'habitude de dire que les femmes filaient et que les hommes tissaient. De fait, en 1866, il y avait dans la commune treize ateliers de tisserands. Situés dans le bourg, à la Gouriais, au Vaurouault, à Penhouët, à la Ragotière, à la Revachais et à l'Alleuc, ils occupaient quelque 117 ouvriers. Cependant, le mot *ateliers* ne doit pas nous abuser. Car, les métiers à tisser se trouvaient installés dans des fermes, et les artisans, n'exerçant pas leurs activités à plein temps, étaient aussi agriculteurs. En fait, produisant et récoltant eux-mêmes la matière première nécessaire à leurs artisanat, ils étaient cultivateurs l'été et tisserands l'hiver. Aussi, l'Ille-et-Vilaine fut durant longtemps le premier département

pour la production des plantes textiles, telles que le lin et le chanvre.

Le cerclier se chargeait de relier (c'est-à-dire de cercler) fûts et tonneaux. Le cercle était le lien qui maintenait assemblées toutes les *douves* du tonneau. Il était constitué d'une perche de châtaignier tournée en rond, dont un morceau d'osier, la *liette*, maintenait les deux extrémités serrées. Les branches de châtaignier étaient coupées lorsqu'elles atteignaient six ans. Pour commencer, fendue à la serpe, on introduisait dans la fente obtenue une cheville que l'on poussait jusqu'à obtenir deux perches égales. Le futur cercle n'était plané que d'un côté. Avant de se mettre au travail le cerclier n'avait pas omis de revêtir un tablier particulier. Composé de planchettes de vingt centimètres de longueur sur quatre de largeur et d'un centimètre d'épaisseur, enfilées et enclavées les unes dans les autres, il protégeait son ventre du tranchant de la plane.



Le dernier cerclier de Guignen fut Clément Cheminel

Il faut souligner que tous les objets produits par ces artisans étaient de grande qualité, réputés inusables, ou, en tout cas, étudiés pour durer longtemps. C'était le souhait de la clientèle qui revenait rarement pour un même achat. Et l'*obsolescence programmée*, une notion qui, aujourd'hui, peut mener certains fabricants à réduire sciemment la solidité de leurs productions pour voir revenir plus souvent les clients, aurait paru, à cette époque reculée, une idée insensée, inspirée par le diable en personne.

Enfin, on peut remarquer que beaucoup de ces métiers ont donné des noms de familles : Taillandier, Marchand, Charron, Lebarbier, Boucher, Corvaisier, Lefevre, Lefèvre et Lefébure (forgeron), Fournier (boulangier), Tessier (tisserand), Bouvier (qui mène les bœufs), Peltier, Maréchal, Charpentier, Vannier Couturier, et beaucoup d'autres. Et même, peut-être, Poulain, qui était au xiv^e siècle le nom donné à des ouvriers chargés de transporter le sel. Même chose dans la langue bretonne avec Le Guyader (tisserand), Le Calvez (charpentier), Le Goff (forgeron), ou Sueur (cordonnier). Il ne faut d'ailleurs pas s'en étonner, car au moment où il s'est agi de donner un nom aux gens afin de les différencier les uns des autres, leur métier a paru, pour les désigner, une caractéristique de premier ordre.

Jean-Pierre Vache

RENTREE 2020

Arrivée de nouveaux enseignants !

Cette rentrée a vu l'arrivée de nouveaux enseignants. La répartition de l'équipe pédagogique (12 enseignants et 3 ATSEM) se fait comme suit :

> En maternelle :

Roselyne Glo (TPS/PS/MS), Christelle Gouzon (TPS/PS/GS), Euryale Antoine (TPS/PS/GS) ; ces enseignantes sont secondées par Sophie Micault, Martine Guillouët et Catherine Péjot.

> En élémentaire :

Valérie Colléaux (CP/CE1), Claire Barbot (CP/CE1), Mélanie Viandier et Claire Rigaud (CE1/CE2), Alice Dubois (CE2), Cécile Della Vittoria (CM1/CM2), Isabelle Minster et Elodie Caillibot (CM1/CM2), Géraldine Poirier et Claire Rigaud (CM1-CM2).

Nous avons accueilli 241 élèves à la rentrée soit une moyenne de 24 élèves par classe. (+8 TPS en rentrée progressive).

La rentrée à l'école maternelle Aimé Bailleul

Ça y est c'est la rentrée !

78 élèves ont été accueillis à l'école maternelle dans trois classes à multi-niveaux : une classe de TPS-PS-MS et deux autres classes de TPS-PS-GS.

Ce choix pédagogique est apprécié aussi bien par les élèves que les enseignantes.



Cela responsabilise les grands qui connaissent bien les lieux et le fonctionnement de l'école.

Il y a beaucoup plus d'échanges verbaux entre les élèves et de transmission de savoirs.

Les plus petits sont accueillis dans un groupe classe beaucoup plus calme et posé.

Cela crée un climat de classe rassurant et bienveillant pour bien apprendre, pour bien grandir !

Voilà une rentrée qui s'annonce propice au travail !

L'EQUIPE ENSEIGNANTE MATERNELLE

Fête du sport

Tous les élèves élémentaires ont participé à la fête du sport animée par Eric Saindon et Fabien Parage, le vendredi 4



septembre 2020 au complexe sportif.

Les élèves des classes de CP/CE1 ont joué au dodge-ball (jeu collectif) et les élèves de CP ont fait une course d'orientation pour découvrir le complexe sportif.

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont, quant à eux, découvert le tchouk-ball (jeu collectif).

Les enfants ont grandement apprécié ce moment !

Bonne rentrée à tous !



Bureau : La directrice de l'établissement, Madame Isabelle Minster, se tient à la disposition des parents. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 02.99.92.26.46 ou par mail : ecole.0352403x@ac-rennes.fr

Les journées de décharge de la directrice sont : lundi et mardi.

L'ANNEE EST LANCEE, DANS DES CONDITIONS PARTICULIERES MAIS C'EST PARTI ! LES PARENTS S'INVESTISSENT ET AGISSENT !



Tout d'abord merci à vous tous, parents, vous êtes de plus en plus nombreux à nous apporter votre soutien. Pour rappel, l'association des parents d'élèves (APE) de l'école publique Aimé Bailleul a pour mission de faire **le lien** entre les parents, l'école et la mairie sur toutes les questions liées à **la vie de l'enfant** au sein de l'école et des services périscolaires (cantine, garderie, sécurité, locaux...).

Cette année, l'APE va continuer à accentuer son rôle de lien et de communication auprès de vous, parents. Vous êtes de plus en plus nombreux à répondre à nos questionnaires en ligne et à suivre notre page Facebook, nous vous en remercions.

L'année 2019 - 2020, a été riche en émotions pour nos enfants, et malgré le confinement, nous avons continué à être présents. Voici la liste non exhaustive de nos actions de l'année passée :

- Nouveaux horaires pour l'année scolaire 2020-2021, le nouveau groupe scolaire étant plus éloigné de la cantine, il a fallu adapter les horaires : 8h30-11h25 / 13h30-16h35. A ce jour, la date d'entrée dans ce nouvel établissement est prévue début janvier 2021.
- Conférence « LES ENFANTS ET LES ECRANS » organisée par L'APE, animée par Mme Krol de la MAE. Parallèlement nous avons lancé la semaine sans écran et créé un livret permettant d'impliquer les enfants, les parents et les enseignants.
- Nous avons continué à maintenir le lien avec les parents pendant le confinement en créant un groupe privé facebook dans afin de proposer des activités pour les enfants et nous sommes venus en aide à une maman en difficulté pour garder son enfant. Nous avons également mis en place un outil d'entraide.
- Le café des parents lors du rdv « parents-enseignants » et de la porte, avant le confinement.

Cette année 2020-2021 s'annonce de nouveau particulière, nos actions dépendront de l'évolution des directives sanitaires. Nous pouvons déjà vous dire que nous allons continuer à travailler en amont via les questionnaires en ligne afin de préparer les conseils d'école et ainsi vous représenter au mieux.

Soyez nombreux à répondre aux questionnaires !

Mais qu'est-ce qu'un conseil d'école ?

Le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, qui le préside / de l'ensemble des institutrices/instituteurs affectés à l'école / du maire / d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité / des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes) ; cette année il y a 10 classes donc 10 parents élus minium / du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, soit 3 fois dans l'année. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Les questions posées par les parents d'école sont définies en fonction des retours que nous avons via les questionnaires en ligne que nous vous envoyons. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est disponible sur le site de l'école et vous est envoyé par mail par l'APE.

Pour finir : Nous tenons à souligner le dynamisme et l'investissement des instituteurs pour cette année scolaire passée. Lors du confinement et après, ils ont su s'adapter, rassurer et être présents pour nos enfants et nous-mêmes. Nous voulons mettre en lumière le travail et l'investissement sans discontinu du personnel de la mairie.

Rejoignez-nous sur notre page Facebook <https://m.facebook.com/ape.guignen>
et tenez-vous informé.

Nous vous souhaitons à tous une belle d'année !

L'équipe APE,
ape.guignen@gmail.com



PROTCOLE SANITAIRE DES SERVICES PERISCOLAIRES RENTREE 2020/2021

Ce protocole sanitaire s'appuie sur le document de l'éducation nationale que vous pouvez consulter sur le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>



L'équipe des agents périscolaire en charge des trajets et de la surveillance sur le temps méridien au départ de l'école Aimé Bailleul.

Tous, parents, enfants, enseignants, personnel périscolaires, devront respecter strictement les consignes du protocole sanitaire.

Avant de venir à l'école :

- le matin, avant de déposer votre enfant en garderie ou à l'école, vous devrez vous assurer que sa température est inférieure à 38°C. Dans le cas contraire ou s'il présente des symptômes évoquant la Covid-19, il ne pourra être admis.

- les gestes barrière devront être rappelés fréquemment par les familles ainsi que la méthode pour bien se laver les mains.

- Le personnel portera un masque.

- le partage des objets (jeux, jouets, crayons, livres) est permis au sein d'un même groupe.

- Tout au long de la journée, les consignes des règles sanitaires (gestes barrières, lavage des mains et distances de sécurité) seront rappelées aux enfants afin qu'ils apprennent à les respecter.

- le nettoyage des locaux et la désinfection des surfaces courantes sont fait une fois par jour.

Les temps périscolaires :

> Garderie :

La garderie périscolaire municipale sera assurée dans les locaux de l'espace Enfance « la Ruche », dès le mardi 1er septembre à 7h. Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans les locaux.

Une entrée différenciée sera à respecter :

- Les enfants de maternelles seront accueillis directement dans l'espace dédié avec un accueil des familles à la porte du bâtiment (entrée par le portillon côté restaurant municipal).

- Les enfants en élémentaire seront accueillis dans l'espace principal avec un accueil des familles à la porte du bâtiment (entrée par le portillon côté rue de Lassy).

Pensez à prévoir une gourde marquée au nom de votre enfant.

> Restaurant municipal :



L'équipe en charge des cuisines et celle du service en salle de restauration des enfants de maternelle

Le restaurant scolaire accueille les enfants de la maternelle au collège depuis le mardi 1^{er} septembre.

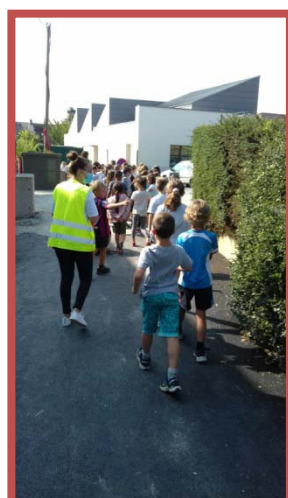
Les conditions d'accueil des enfants respecteront le protocole sanitaire : lavage des mains avant le repas, regroupement des enfants par niveau, nettoyage des tables après chaque service, nettoyage des locaux une fois par jour.



Nos 3 ATSEM de l'école publique Aimé Bailleul : Catherine PEJOT, Sophie MICAULT et Martine GUILLOUËT assurent la gestion des trajets entre l'école et le restaurant.



Le passage au self des enfants du CP à la 3^{ème}.



Le trajet des enfants de l'école St Joseph vers le restaurant municipal emprunte désormais un cheminement piétonnier entièrement goudronné.



L'arrivée des maternels au restaurant municipal : L'utilisation d'une corde de promenade facilite et sécurise le trajet.

LES FRIPOUILLES ESPACE JEUX RENCONTRES

Pour rappel, nous accueillons les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistante maternelle...)



Bonjour à tous,

Comme pour beaucoup, nous avons arrêté notre activité pour l'espace jeux rencontres des fripouilles depuis le mois de mars. Nous avons pris la décision d'attendre le mois d'octobre afin de voir comment évolue la situation sanitaire pour que nos adhérents puissent revenir.

Cette année, les fripouilles feront des activités sur le thème du VOYAGE, le rêve nous est permis.

En octobre, nous maintenons pour l'instant les 2 séances musique avec Sophie et ses percussions qui nous anime les séances depuis 2 ans maintenant.

Une fois par mois Bébé bouquine sera parmi nous le mardi pendant 30 à 45 min avec ses belles histoires animées et à thème

Notre spectacle de Noël se déroulera le 15 décembre suivi d'un petit goûter.

Les gâteaux Bijou sont toujours à l'honneur 4 fois dans l'année (mars, juin, octobre et décembre)

Nous vous proposons de nous rejoindre au plus vite pour découvrir toutes ces belles choses qui vous attendent.

Merci à ceux qui nous suivent chaque d'année et hâte de vous retrouver pour votre joie et tous ces partages.

Mémo

Infos / réservation : 06 42 15 88 02

Mail : lesfripouilles.guignen@gmail.com

Adresse : LA RUCHE - Route de Lassy.

Horaires d'ouvertures :

(Hors vacances scolaires)

Mardi > de 8h30 à 11h15

Vendredi > de 8h30 à 11h15

Vous pouvez nous rejoindre sur notre page Facebook : les fripouilles
INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 15 ENFANTS MAXIMUM PAR SEANCE

RENTREE 2020

A une sortie des classes exceptionnelle, une rentrée exceptionnelle !

Bien reposés durant cet été pourtant particulier, les 294 élèves de l'Ecole Saint-Joseph ont fait leur rentrée tout en respectant bien-sûr le protocole sanitaire mis en place pour assurer le meilleur accueil des élèves dans le contexte de la crise sanitaire.

A leurs côtés, treize enseignants se partagent la responsabilité de 11 classes.

Mme Fadet Laetitia, la chef d'établissement, a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'une 11ème classe lors de cette rentrée. Trois nouvelles enseignantes viennent rejoindre le reste de l'équipe. Les projets pédagogiques seront encore nombreux : « Ecole et Cinéma », accueil d'un auteur-illustrateur, sortie nature en vélo, projet musique « Blues et Gospel », « Jeux sportifs départementaux », « Communauté de chercheurs » etc...

Le vendredi 29 janvier 2021, l'école ouvrira ses portes à l'occasion de la soirée des Portes Ouvertes de l'Ensemble Scolaire. En attendant cette date, Mme FADET Laetitia, se tient à la disposition de tous les parents d'élèves qui désirent inscrire leur enfant en janvier ou en septembre 2021.

Une école sportive, des élèves sportifs.

Alors que nous avons terminé l'année scolaire par un grand moment convivial où nous avons remercié Eric pour sa grande force de propositions sportives malgré le contexte sanitaire et tout en respectant le protocole avec les Twisters sportifs et le Golf-Frisbee, nous commençons cette année avec des matchs de Dodgeball et Tchoukball qui appellent de belles découvertes sportives tout au long de cette année scolaire.



BILAN RENTREE : PPG, PPS et « A FOND LA RENTREE » !

Cette année la PPG (préparation Physique Généralisée) et la PPS (préparation Physique spécifique) ont démarré la semaine du 17 août, à raison de 3 séances par semaine, jusqu'au 2 septembre ; avec une moyenne de 7 à 8 personnes par séance, qui sont venues se remettre en forme !!! La municipalité avait lancé lors de la dernière rentrée un regroupement d'actions baptisé :

« A FOND LA RENTREE », comprenant une journée sportive avec les écoles de la commune, une après-midi de démonstrations et d'essais des associations sportives au complexe JO LETOURNEL et le forum des associations.



Au vu des contraintes sanitaires, nous avons dû annuler la journée démonstration des associations sportives et grandement modifié le forum des associations qui s'est déroulé en 2 temps sur la journée du dimanche 6 septembre avec les associations sportives le matin et les associations culturelles et d'actions sociales l'après-midi.

Les écoles publique et privée ont cette année pour des raisons sanitaires, travaillé par classe qui ont pu participer à 2 sports innovants (le Dodgeball, le Tchoukball) favorisant la cohésion, et à une course d'orientation pour les CP, faisant découvrir le complexe sportif.

Soulignons la présence de Fabien Parage, éducateur sportif de l'OCAS de Guichen qui est venu encadrer toute la journée avec Eric Saindon, l'éducateur sportif de la commune.

Le Dimanche, le forum s'est bien déroulé, avec une bonne participation (surtout le matin), dans une ambiance très conviviale malgré quelques contraintes sanitaires (parcours à sens unique, lavage des mains et jauge de 150 personnes) et une communication tardive liée au retour de l'autorisation préfectorale.

Nous espérons reconduire notre manifestation « A FOND LA RENTREE » dans son intégralité dès l'année prochaine ! Pour cette rentrée sportive la commune a ouvert une nouvelle enceinte sportive, la salle des Vergers.

Cette salle multi activités accueille la section Fitness et la section tennis de table de l'USG, ainsi que la Zumba adulte et enfant de l'association Familles Rurales.

En journée, les établissements scolaires ; l'école publique Aimée Bailleul, l'école Saint Joseph et le collège Saint Joseph y auront aussi accès.

Je tenais à remercier toutes les associations, les élus et le personnel communal qui ont œuvré pour que le forum ait lieu cette année. En effet, malgré la crise et les contraintes sanitaires qui en découlent, la municipalité a choisi de maintenir cet événement. Les associations sportives culturelles et ludiques contribuent de manière essentielle à la vie de notre commune. Ainsi les diverses activités ont pu reprendre dans le respect des gestes barrières, nous permettant ainsi de retrouver le lien social que nous avons perdu pendant le confinement. Prenez soin de vous et de vos proches !

Isabelle Carle

Adjointe aux associations à la médiathèque et à la jeunesse

KUDO GUIGNEN SAISON 3

Ouverture d'une section Cross Training.



C'est une belle reprise pour le Kudo... en plus des entraînements du mardi soir (19h45-22h00) et du samedi après-midi (15h00-17h00), les ados et adultes se sont vu proposer l'accès au créneau de la nouvelle section « CROSS TRAINING by Kudo Guignen » le mercredi de 18h15 à 19h30.

Cette nouvelle activité cardio-musculaire (indépendante du Kudo) est ouverte à tous les ados et adultes désireux d'améliorer leur condition physique. Après un échauffement et un travail de la gestuelle des mouvements, chaque cours se termine par le WOD (Workout Of Day / Exercice du jour). Durant un WOD il s'agit d'effectuer un certain nombre de répétitions et de séries des différents mouvements abordés pendant la séance en un temps donné... Dépassement de soi garantie !!!

Pour les enfants des écoles primaires, toujours les entraînements Kudo le samedi de 13h45 à 15h00.



**DÉCORATION
PEINTURE
REVÊTEMENT
RAVALEMENT**

 **02 99 92 26 80**
casadeco@hotmail.fr



Depuis mars beaucoup de bouleversements dans notre vie quotidienne, nous avons d'abord été contraints de "s'autoriser soit-même à se déplacer d'un kilomètre", puis des assouplissements de la réglementation ont permis une reprise en douceur de certaines activités.

Nous avons vu beaucoup de coureurs et marcheurs emprunter les sentiers et chemins de Guignen. Cet été des petits groupes se sont organisés et fin août une dizaine d'adhérents des Bons Pieds ont randonnée en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Tous les événements sportifs et culturels ayant été annulés ou reportés nous sommes impatients, mais aussi inquiets, pour la reprise des activités.

Un résultat avant le confinement :

ULTRA ENDURANCE TRAIL DES CORSAIRES – ULTRA ERTC 2020 – 94 km

La dernière épreuve des coureurs des bons pieds avaient eu lieu le 29 février 2020 sur l'Ultra trail des corsaires à Saint-Malo ou 3 coureurs ont participé sur le 94km (David Judic, Christophe Azouard et Vincent Ducloyer) sur un parcours exigeant à cause des intempéries, le paysage magnifique le long de la Rance a permis à chacun de finir la course ; sur 592 engagés, seul 409 sont arrivés (David et Christophe en 11h56mn (53 et 54 ème) et Vincent en 14h15mn (230ème), bravo à eux , en parallèle certains ont participé à l'intrail murs 2020 de Saint- Malo.



Saison 2020-2021

Suite au forum du 6 septembre nous continuons à prendre les inscriptions pour la prochaine saison pour les coureurs et randonneurs. L'organisation reste globalement la même, randonnée le dimanche matin et le mercredi après-midi selon un planning trimestriel (voir site Internet).

Pour la course à pied : entraînement les mardis et jeudis soir et le samedi matin.

Randonner ou courir en adhérant à notre association permet de faire du sport en plein air, de simplement découvrir votre commune et les alentours, de rencontrer d'autres personnes et profiter de quelques moments de convivialité sympathiques.

GUIGNENAISE NATURE LE 13 DÉCEMBRE

N'oubliez pas : la 10^{ème} édition de «La Guignenaise nature» aura lieu le dimanche 13 décembre.

Pour l'instant l'épreuve est maintenue, mais cela ne dépend pas de nous, tout dépendra de l'évolution du virus sur le territoire et des autorisations mais sachez qu'il y aura des changements dans l'organisation et sur les épreuves à commencer par la mise en place du protocole sanitaire (port du masque etc...)

Cette année anniversaire (10ème édition) il y aura une nouvelle distance le trail court des bons pieds (21km) à 9h30, suivi de la Guignenaise Nature, d'une distance de 14 km, dont le départ sera donné à 10h00. Puis à 10h10 partira la course populaire, nommée La Petite Guignenaise nature, d'une longueur de 8 km

A noter il n'y aura pas les courses enfants à cause de la crise sanitaire, il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Info sur <http://guignen-lesbonspieds.com>

Inscription directe et gratuite sur klikego :

https://www.klikego.com/inscription/10-eme-edition-des-courses-guignenaise-2020/running-course-a-pied/jceb_1377094807352-12

Les organisateurs, restant soucieux de la sécurité des sportifs et du bon déroulement des activités habituelles du dimanche ont proposé aux autorités et aux services départementaux compétents un plan de circulation comportant quelques modifications de circulation très temporaires qui ont été validées. L'autorisation a également été donnée pour reconduire le dispositif

GUIGNEN MAG

rue Basse, transformée pendant la matinée en impasse mais permettant le stationnement jusqu'au N° 18.

LES BONS PIEDS comptent sur la compréhension de tous pour le respect des interruptions momentanées du trafic et des sens de déplacement sur les voies de la commune et en particulier sur la route de Guignen à Mernel Information sur les déviations prochainement sur le site des BONS PIEDS.

Continuant à participer au soutien de grandes causes, cette année les inscriptions étant gratuites pour les participants, l'association demandera aux coureurs d'apporter des denrées non périssables qui seront reversées au resto du cœur et à l'association solidarité ici et là- bas de Guichen

Les organisateurs souhaitent étoffer l'équipe de bénévoles pour participer au dispositif de sécurité et à l'organisation générale.

Contact : Vincent DUCLOYER (organisation générale)
06 33 42 15 97 – Michel GUILLOUX (sécurité et circulation)
06 22 03 74 02.

Renseignements complémentaires sur le site des "Bons Pieds" : guignen-lesbonspieds.com

Retour sur notre année sportive 2020

Une fois de plus, le club de Badminton s'est retrouvé autour de la galette des Rois pour fêter la nouvelle année. A cette occasion le club avait invité l'ensemble de ses sponsors pour les remercier de leur partenariat pour les nouveaux jeux de maillots.

Nous remercions en particulier les établissements suivants : Fromentoux, Feratte, Boulangerie Prevotat, Bougeard boissons, Garage du Port à Guipry-Messac, Bretagne manutention et Temporis Redon.

Le 24 janvier 2020 le club a organisé son deuxième tournoi officiel de ligue « Les Plaous ». Cette soirée a été un véritable succès avec un record d'équipes inscrites, au total 92 joueurs ont participé à cette manifestation.

Le club remercie les entreprises locales pour leur participation sous forme de lots. Ce qui nous a permis de récompenser une bonne partie des joueurs présents.

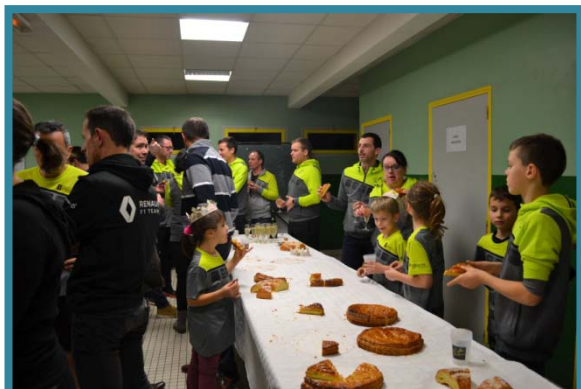
Bravo aux équipes de Guignen pour leurs résultats lors de cette soirée.

Pour cette nouvelle année sportive les créneaux sont les mêmes que la saison passée. Les entraînements primaires sont effectués par Eric Saindon, éducateur sportif de la mairie. Les entraînements collège et lycée par Jérôme notre entraîneur spécialisé qui est en charge aussi des adultes.

De nouveaux projets à l'initiative du bureau verront le jour pour cette saison.

Bonne année sportive à tous !

Mr Girot Philippe (Président)
0679006759
usgbad35mail.com



VOLLEY, ON PASSE A L'ATTAQUE !

La section volley de l'US Guignen vous invite à découvrir ou redécouvrir ce sport collectif grâce à trois essais gratuits avant la prise d'une licence.

Ouvert à partir de 3 ans, ce club se définit par sa convivialité. Des tournois GRATUITS et ouvert à TOUS sont organisés les premiers jeudis de chaque mois afin de permettre la rencontre des amoureux du sport !

RDV « Je(u)dis Volley » les : 05/11, 03/12, 21/01, 04/02, 11/03, 08/04, 20/05 et 03/06 à 20H30 salle Jo LETOURNEL.

Le club organise aussi des tournois à thème le vendredi avant les vacances scolaires :

- 16/10 Halloween
- 18/12 Noël,
- 19/02 Saint-Valentin
- 23/04 Entreprises

Des stages de perfectionnement sont également prévus à chaque vacance scolaire.

Pour toutes informations contactez :
Marlène GONGORA au 06.33.14.23.55
ou via usguignenvolley@gmail.com.



DEVENIR BENEVOLE, POURQUOI PAS VOUS ?

M'engager ?

Pourquoi ?

- J'acquiers de l'expérience
- Je me sens utile
- Je partage
- Je fais de nouvelles rencontres

« Afin d'améliorer le savoir vivre ensemble sur la commune à l'égard de toutes et tous, un groupe de travail communal a été constitué. Les organisateurs membres lancent un appel à volontaires pour rejoindre cette initiative. »

- Vous habitez la commune de Guignen.
- Vous souhaitez consacrer quelques heures de votre temps libre au bénévolat.

N'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 02 99 92 20 63

Michèle MAHE
Adjointe aux affaires sociales